

**DECISION MUNICIPALE N°2023-102**

**MARCHE PUBLIC**

**OBJET : Missions de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du boulevard Saint-Michel à Bourgoin-Jallieu**

Le Maire de la commune de Bourgoin-Jallieu,

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2022 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE**

Article 1 : Attribution

Le marché cité en objet, composé d'un lot unique, est attribué aux contractants, comme suit :

Mode de passation : procédure adaptée ouverte. Cette procédure est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

**PARTIES CONTRACTANTES :**

Commune : Ville de BOURGOIN-JALLIEU

Et

Le groupement conjoint VINCENT DESVIGNES INGENIERIE – CAMBIUM PAYSAGE dont le mandataire VINCENT DESVIGNES INGENIERIE (42000 Saint-Etienne) pour un montant de 136 425 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle n° 1 et 2).

Article 2 : Prise d'effet et durée

Date d'effet : A compter d'un ordre de service.

Durée du marché : le délai de la tranche ferme est fixé à 27 mois. L'exécution des prestations s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception des travaux ne sont pas levées à la fin de cette période.

Date de signature du marché par le pouvoir adjudicateur : 24/11/2023

A Bourgoin-Jallieu, le 24/11/2023

**Vincent CHRIQUI**

Maire de Bourgoin-Jallieu

1<sup>er</sup> vice-président de la CAPI

Vice-président du Conseil départemental de l'Isère

